

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 21 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 15 avril 2011, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stella DUPONT, Conseiller Général de Maine et Loire, Maire de Chalonnnes sur Loire.

**Etaient présents** : Mmes DUPONT, MM. DAVY, DESCHAMPS, BIJU, JOUHANDIN; JAMMES, GARNAUD (arrivé pour le dossier n°2), PHELIPPEAU Mmes OSSEY, BELLANGER, NDIAYE, BOURIGAULT, TRICAUD, FERRAILLE, PIGNON, MM BOUFFANDEAU, GRIMAUULT, Mmes MONNIER, MOREAU, CAYEUX, MM. MULOT, CORNEC.

**Pouvoirs** :

G. NDIAYE à S. DUPONT

J. CHAZOT à F. FOUSSARD

A. PIGNON à P. DAVY

**Excusés** : J.M PHELIPPEAU, D. PETEZ, D. PAIROCHON et J.C SANCEREAU

**Secrétaire de séance** : A. BOURIGAULT

Mme le Maire informe de la modification de l'ordre du jour :

- Retrait de la DIA n° 2011-15
- Ajout d'une DIA n°2011-27

Mme le Maire soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 31 mars 2011.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2011.***

### **2011-41 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – 2010**

Le Receveur Municipal, a transmis les comptes de gestion pour l'année 2010 des budgets ville, assainissement, eau, lotissement Les Ligerais et lotissement La Promenade.

Ceux-ci sont conformes en tous points aux comptes administratifs.

Vu le rapport de B. DESCHAMPS,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.***

### **2011-42 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET VILLE 2010**

B. DESCHAMPS précise que le compte administratif Ville 2010, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 18 avril 2011.

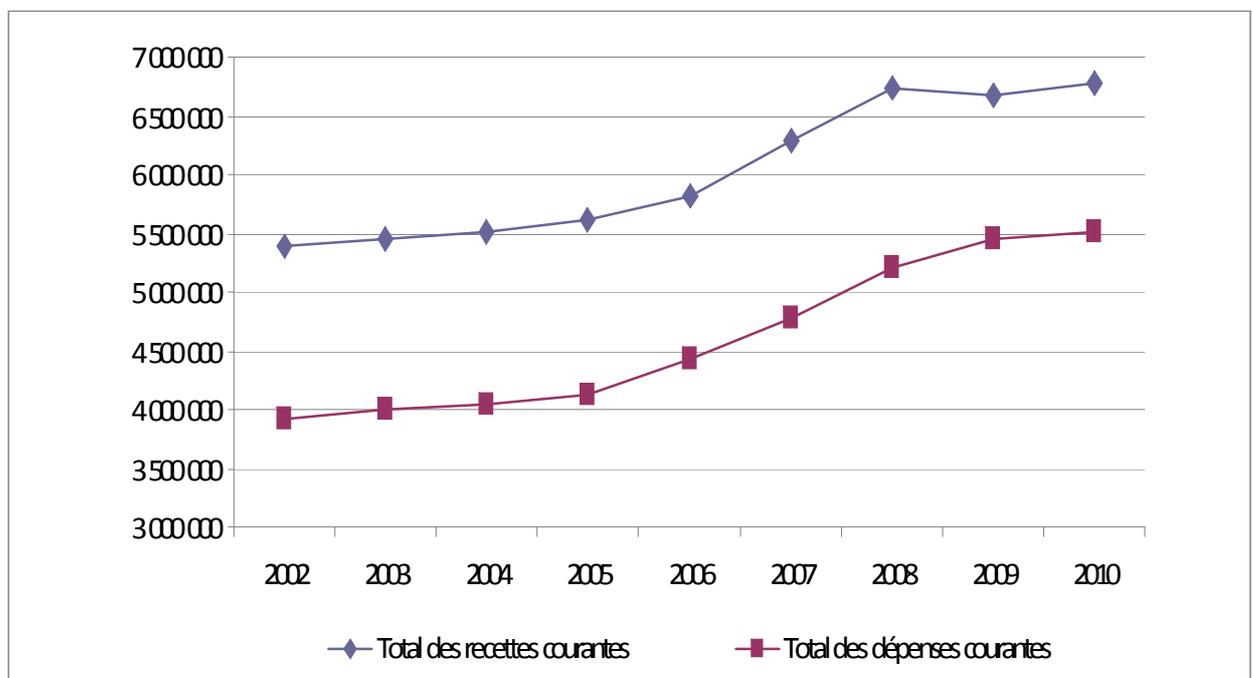
Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2010.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

B. DESCHAMPS présente les grandes masses du compte administratif Ville, en ne prenant pas en compte les opérations d'ordre qui s'équilibrent entre les deux sections :

TOTAL DEPENSES REELLES	5 597 781,99	TOTAL RECETTES REELLES	6 906 282,55	1 308 500,56
REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT				886 389,94
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				2 194 890,50
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ( hors restes à réaliser)				-387 107,25
RESTES A REALISER	1 074 345,39	RESTES A REALISER	182 104,46	-892 240,93
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				-1 279 348,18
RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE 2010				915 542,32

B. DESCHAMPS réalise ensuite un focus sur l'évolution des recettes de 2002 à 2010, laquelle rappelle l'infléchissement des recettes depuis 2008, ce qui justifie la volonté de contracter les dépenses.



Les charges de l'exercice 2010 sont impactées par les dépenses de personnel. Celles-ci représentent 58% des charges en 2010 contre 59 % en 2004. B. DESCHAMPS rappelle qu'il est nécessaire d'être prudent sur ce type d'indicateur. En réduisant certaines charges, la masse globale diminue et donc la part des charges de personnel augmente.

B. DESCHAMPS présente ensuite les variations significatives entre le budget prévisionnel et le compte administratif :

- - Chapitre 011 :
  - o - baisse des frais de carburant
  - o - baisse des frais de location immobilière, ce qui concerne le loyer de la gendarmerie et est fortement dépendant de la variation des taux d'intérêt
  - o - baisse des frais d'entretien des voies et réseaux, en raison de la prise en charges directement par la communauté de Communes.
  - o - baisse des frais d'entretien du matériel roulant, en partie due par le renouvellement du parc automobile
  - o - baisse des frais liés aux fêtes et cérémonies
  - o - baisse des frais de catalogues et imprimés, expliquée par la non-réalisation du journal interne prévu et du moindre coût de la plaquette sur le covoiturage

- Chapitre 012 :
  - o Baisse des frais de personnel liée au non-remplacement d'une assistante maternelle partie en retraite et d'assistantes maternelles en congés, les enfants ayant alors été accueillis par la structure collective (- 27 000 €)
  - o Baisse des frais de personnel liée au non-remplacement de certains agents absents (- 33 000 €)
- Chapitre 65 :
  - o Crédit de 20 000 € de « pertes et créances irrécouvrables » non consommé – ce sera cependant certainement consommé en 2011.
- Chapitre 66 : 67 932 € non consommés, liés aux taux d'intérêt très favorables
- Chapitre 67 : 201 783 € non consommés, correspondant aux charges exceptionnelles prévues chaque année pour maintenir un excédent de fonctionnement ultérieur.
- Chapitre 70 :
  - o Une augmentation des redevances perçues sur l'ensemble des services au public
  - o Une baisse de 4 000 € des contributions directes (impôts locaux), liée à une diminution des bases. Ce sujet est en cours d'étude pour mieux comprendre cette diminution.
  - o La dotation de solidarité communautaire a été versée (26 969 €) mais les crédits n'avaient pas été ouverts car cette dotation n'a aucun caractère obligatoire.
  - o Une forte augmentation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, (+ 83 728 €). Le crédit inscrit tenait compte d'une anticipation de la crise immobilière.
- Chapitre 74 :
  - o Une masse de 55 000 € de recettes en plus qui s'explique par la prudence des prévisions compte tenu de la mise en place de la nouvelle tarification et des conséquences que cela pouvaient avoir sur le financement CAF.
  - o Contrat enfance : + 3 235 €
- Chapitre 75 :
  - o Une hausse des revenus des immeubles (+ 14 205 €) en partie due à la revalorisation du loyer de la Poste.

Les recettes ont été assurées, en 2010, à 50 % par le produit des impôts et taxes (53 % en 2004).

B. DESCHAMPS réalise ensuite un focus sur les investissements 2010.

S. DUPONT rappelle, en synthèse, que l'engagement de resserrer les dépenses a été respecté. Cet effort doit être poursuivi afin d'assurer des marges de manœuvre nécessaires pour dégager de l'autofinancement permettant ainsi d'investir.

Elle souhaite rester vigilante, notamment avec la hausse prévisible des charges financières en 2011 (hausse des taux d'intérêt).

Elle remercie Bruno Deschamps, Josette Boizumeau et le service finances pour le travail réalisé.

G. BIJU constate, après 2 années d'exercice complètes, que le résultat financier est à la hauteur : 886 000 € d'excédent reporté en 2010 et 915 000 € en 2011.

Il remercie Bruno Deschamps et le service finances qui orientent et conseillent mais également le Maire car elle reste fidèle aux orientations prises lors du début du mandat.

Ces bons chiffres viennent contredire les allégations maintes fois répétées voire désobligeantes de certaines publications locales : le bulletin de l'UMP de février 2009 parlait de « culture des dépenses de fonctionnement de pure perte ».

Il constate que des choix différents peuvent être faits mais l'équipe municipale les assume avec le souci de l'intérêt collectif.

Il est rappelé que, pour le budget Ville, le vote s'effectue par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

## **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011	Unanimité	Chapitre 013	Unanimité
Chapitre 012	majorité (4 abstentions : S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM. MONNIER)	Chapitre 70	Unanimité
Chapitre 65	majorité (4 contre : S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM. MONNIER) concernant la ligne « indemnités des élus »	Chapitre 73	majorité (4 contre : S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM. MONNIER)
Chapitre 66	Unanimité	Chapitre 74	Unanimité
Chapitre 67	Unanimité	Chapitre 75	Unanimité
Chapitre 042	Unanimité	Chapitre 77	Unanimité
		Chapitre 78	Unanimité
		Chapitre 042	Unanimité

Opération 011 (réserve foncière)	Unanimité
Opération 012 (église Saint Maurille)	Unanimité
Opération 019 (complexe sportif)	Unanimité
Opération 42 (espaces verts)	Unanimité
Opération 48 (voirie communale)	Unanimité
Opération 53 (camping)	Unanimité
Opération 64 (Ecole maternelle publique)	Unanimité
Opération 67 (groupe scolaire Joubert)	Unanimité
Opération 71 (parking)	Unanimité
Opération 76 (presbytère Notre Dame)	Unanimité
Opération 81 (piscine)	Unanimité
Opération 82 (gymnase)	Unanimité
Opération 91 (hôtel de ville)	Unanimité
Opération 94 (immeuble 11 rue Nationale)	Unanimité
Opération 95 (maison des associations)	Unanimité
Opération 100 (zone du Marais)	majorité (4 abstentions : S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM. MONNIER)
Opération 101 (bibliothèque)	Unanimité
Opération 102 (calonna)	Unanimité
Opération 105 (gendarmerie)	Unanimité
Opération 108 (centre des Goulidons)	Unanimité
Opération 110 (équipements touristiques)	Unanimité
Opération 111 (centre technique municipal)	Unanimité
Opération 113 (Ludothèque)	Unanimité
Opération 117 (halle des mariniers)	Unanimité
Opération 119 (aménagement du centre-ville)	Unanimité
Opération 124 (cimetière)	Unanimité

Opération 125 (bâtiments communaux)	Unanimité
Opération 138 (cinéma)	Unanimité
Opération 139 (parcs de jeux)	Unanimité
Opération 141 (Communication)	Unanimité
Opération 149 (patrimoine)	Unanimité
Opération 150 (Zone industrielle)	Unanimité
Opération 151 (éclairage public)	Unanimité
Opération 161 (voie de contournement sud)	Unanimité
Opération 162 (parking du pont)	Unanimité
Opération 163 (maison des jeunes)	majorité (4 abstentions : S. CORNEC, C. MULOT, A. MOREAU, MM. MONNIER)
Opération 165 (maison de l'enfance)	Unanimité
Opération 170 (opérations d'urbanisme)	Unanimité
Opération 173 (espaces publics)	Unanimité
Opération 174 (Z.A. Le Bignon)	Unanimité
Opération 175 (Equipements des associations)	Unanimité
Opération 176 (aide de camping-car)	Unanimité
Opération 177 (recette postale)	Unanimité
Opération 179 (Salle de gymnastique)	Unanimité
Opération 184 (Parc de la Deniserie)	Unanimité
Opération 185 (Zones commerciales)	Majorité (4 contre : MM MONNIER, C. MULOT, A. MOREAU, S. CORNEC)
Opération 186 (Equipements culturels)	Unanimité
Opérations non individualisées	Unanimité

<b>2011 - 43 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2010</b>
---

B. DESCHAMPS précise que le compte administratif Assainissement 2010, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 18 avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2010.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

B. DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses (hors opérations d'ordre) :

<b>TOTAL SECTION DE FONCT.</b>	<b>299 273,03</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCT.</b>	<b>360 490,09</b>	<b>61 217,06</b>
<b>REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>			<b>EXCEDENT</b>	<b>158 687,24</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>219 904,30</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ( hors restes à réaliser)</b>				<b>-1 165 108,40</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>12 740,22</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 097 811,61</b>	<b>1 085 071,39</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>-80 037,01</b>
<b>RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE 2010</b>				<b>139 867,29</b>

Concernant les dépenses de fonctionnement, il explique les évolutions suivantes :

- Fournitures : + 14 399 € dues aux travaux réalisés sur le réseau
- Prestation de service : 39 984 € liées à la gestion directe de la station d'épuration par un prestataire privé compétent

Concernant les dépenses et recettes d'investissement, il rappelle que l'exercice 2010 a permis de clore le paiement des travaux de la station d'épuration et qu'il restait encore à percevoir, en 2011, une importante subvention de l'Agence de l'Eau, d'un montant de 579 681 €.

Il est rappelé que, pour le budget Assainissement, le vote s'effectue par chapitre pour les 2 sections.

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011	Unanimité	Chapitre 70	Unanimité
Chapitre 012	Unanimité	Chapitre 77	Unanimité
Chapitre 65	Unanimité	Chapitre 77(O)	Unanimité
Chapitre 66	Unanimité		
Chapitre 67	Unanimité		
Chapitre 68 (O)	Unanimité		

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 21	Unanimité	Chapitre 10	Unanimité
Chapitre 23	Unanimité	Chapitre 13	Unanimité
Chapitre 16	Unanimité	Chapitre 16	Unanimité
Chapitre 13 (O)	Unanimité	Chapitre 23 (O)	Unanimité
Chapitre 23 (O)	Unanimité	Chapitre 28 (O)	Unanimité

#### **2011 - 44 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2010**

B. DESCHAMPS précise que le compte administratif Eau 2010, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 18 avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2010.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

B. DESCHAMPS présente le compte administratif dans ses grandes masses (hors opérations d'ordre):

<b>TOTAL SECTION DE FONCT.</b>	<b>35 971,42</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCT.</b>	<b>189 475,34</b>	<b>153 503,92</b>
<b>REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>			<b>EXCEDENT</b>	<b>1 078,47</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>154 582,39</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ( hors restes à réaliser)</b>				<b>-44 575,89</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>6 909,05</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 324,11</b>	<b>-5 584,04</b>
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>-50 160,83</b>
<b>RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE 2010</b>				<b>104 421,56</b>

Il est rappelé que, pour le budget Eau, le vote s'effectue par chapitre pour les 2 sections.

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 011	Unanimité	Chapitre 70	Unanimité
Chapitre 65	Unanimité	Chapitre 77	Unanimité
Chapitre 66	Unanimité	Chapitre 77(O)	Unanimité
Chapitre 68 (O)	Unanimité		

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre 23	Unanimité	Chapitre 10	Unanimité
Chapitre 16	Unanimité	Chapitre 27	Unanimité
Chapitre 27	Unanimité	Chapitre 28 (O)	Unanimité
Chapitre 13 (O)	Unanimité		

### **2011 - 45 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LA PROMENADE 2010**

B. DESCHAMPS précise que le compte administratif La Promenade 2010, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 18 avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2010.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

Il est rappelé que, pour le budget La Promenade, le vote s'effectue par chapitre pour les 2 sections.

B. DESCHAMPS précise que ce budget sera certainement clos cette année, et que la commune est dans l'attente du retour de l'acte notarié de vente des terrains afin de proposer la clôture lors du vote du budget supplémentaire.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe La Promenade.**

**2011-46 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LES LIGERAIS 2010**

B. DESCHAMPS précise que le compte administratif Les Ligerais 2010, joint à la convocation, a été examiné par la commission des finances le 18 avril 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des résultats financiers de l'exercice 2010.

Ceux-ci correspondent aux résultats des comptes de gestion du comptable du Trésor.

Il est rappelé que, pour le budget Les Ligerais, le vote s'effectue par chapitre pour les 2 sections.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	Majorité (4abstentions : A. MOREAU, MM MONNIER, C. MULOT, S. CORNEC)	Chapitre 77	Majorité (4abstentions : A. MOREAU, MM MONNIER, C. MULOT, S. CORNEC)
		Chapitre 042	Majorité (4abstentions : A. MOREAU, MM MONNIER, C. MULOT, S. CORNEC)

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 040	Majorité (4abstentions : A. MOREAU, MM MONNIER, C. MULOT, S. CORNEC)		

**2011-47 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET VILLE**

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010**

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	5 831 525,74 €	6 969 367,20 €
Report des résultats 2009		886 389,94 €
Total	5 831 525,74 €	7 855 757,14 €
<b>Résultat final : excédent (a)</b>	<b>2 024 231,40 €</b>	

**section d'investissement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	2 317 129,91 €	2 298 843,76 €
Report des résultats 2009	198 162,00 €	
Total	2 515 291,91 €	2 298 843,76 €
<b>Résultat final : déficit (b) à reporter au BS</b>	<b>-216 448,15 €</b>	

**Restes à réaliser**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	1 074 345,39 €	182 104,46 €
Résultat : déficit (c)	<b>-892 240,93 €</b>	

<b>Besoin de financement (d) = (b + c)</b>	<b>-1 108 689,08 €</b>
--	------------------------

AFFECTATION	
	<b>2 024 231,40 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>1 108 689,08 €</b>
Excédent de fonctionnement à reporter au BS : (a-b)	<b>915 542,32 €</b>

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget Ville- exercice 2010 - telle que proposée ci-dessus.*

**2011-48 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010**

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	428 355,81 €	409 535,86 €
Report des résultats 2009		158 687,24 €
Total	428 355,81 €	568 223,10 €
<b>Résultat final : excédent (a)</b>	<b>139 867,29 €</b>	

**section d'investissement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	524 042,49 €	1 804 492,71 €
Report des résultats 2009	2 365 521,61 €	
Total	2 889 564,10 €	1 804 492,71 €
<b>Résultat final : déficit (b) à reporter au BS</b>	<b>-1 085 071,39 €</b>	

**Restes à réaliser**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	12 740,22 €	1 097 811,61 €
Résultat : excédent (c)	<b>1 085 071,39 €</b>	

<b>Besoin de financement (d) = (b + c)</b>	<b>0,00 €</b>
--	---------------

AFFECTATION	
	<b>139 867,29 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>0,00 €</b>
Excédent de fonctionnement à reporter au BS : (a-b)	<b>139 867,29 €</b>

*LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget Assainissement – exercice 2010 - telle que proposée ci-dessus.*

**2011-49 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET EAU**

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010**

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	107 479,43 €	224 983,92 €
Report des résultats 2009		1 078,47 €
Total	107 479,43 €	226 062,39 €
<b>Résultat final : excédent (a)</b>	<b>118 582,96 €</b>	

**section d'investissement**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	68 839,07 €	195 794,92 €
Report des résultats 2009	135 532,31 €	
Total	204 371,38 €	195 794,92 €
<b>Résultat final : déficit (b) à reporter au BS</b>	<b>-8 576,46 €</b>	

**Restes à réaliser**

	Dépenses	Recettes
Montants réalisés	6 909,05 €	1 324,11 €
<b>Résultat : déficit (c)</b>	<b>-5 584,94 €</b>	

**Besoin de financement (d) = (b + c)**

	<b>-14 161,40 €</b>
--	---------------------

<b>AFFECTATION</b>	<b>118 582,96 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>14 161,40 €</b>
Excédent de fonctionnement à reporter au BS : (a-b)	<b>104 421,56 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget Eau – exercice 2010 - telle que proposée ci-dessus.**

**2011-50 - FINANCES LOCALES – DIVERS - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS, ECHANGES ET CESSIONS 2010**

B. DESCHAMPS précise que l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales délibèrent chaque année sur le bilan des acquisitions, échanges et cessions immobilières.

Ce bilan était joint à la convocation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des acquisitions et ventes de l'exercice 2010 tel que présenté.**

**2011- 51 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - SUBVENTIONS 2011 A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CCAS**

B. DESCHAMPS rappelle que, comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de voter les subventions à la Caisse des Ecoles, au Foyer Soleil et au CCAS.

Pour l'exercice 2011, le Foyer Soleil ne sollicite pas de subvention d'équilibre

Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 18 avril 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve comme suit les subventions 2011 à la Caisse des écoles et au CCAS comme suit :**

BUDGETS	subvention accordée en		Demande 2011
	2009	2010	
CCAS	35 000,00 €	38 490,00 €	38 000 €
CCAS - FOYER SOLEIL	10 000,00 €	30 000,00 €	0 €
CAISSE DES ECOLES	84 000,00 €	84 000,00 €	80 000 €
TOTAL	129 000,00 €	152 490,00 €	118 000 €

**2011-52 - FINANCES LOCALES – DIVERS - PARTICIPATION AUX REPAS FOURNIS PAR LE CLSH - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAF**

B. DESCHAMPS rappelle que, par convention du 15 mars 1999, renouvelée en 2002, la CAF participe au coût de la fourniture de repas au CLSH des Goulidons.

L'actuelle convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2009 et avait été reconduite pour l'année 2010. La CAF, par un courrier reçu le 24 mars 2011, a informé la commune que la convention peut être reconduite en 2011 par avenant, dans les conditions identiques à 2010 :

Le montant de la subvention est fixé pour l'année 2011 à 3 323.16 Euros. En contrepartie de cette subvention, la commune s'engage à fournir un minimum de 2 172 repas aux enfants allocataires.

Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 18 avril 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **approuve cet avenant à la convention du 15 mars 1999 ;**
- **autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant ainsi que tout avenant ou document ultérieurs ayant trait au conventionnement avec la CAF dans le cadre de la participation aux repas fournis par le CLSH de la commune.**

**2011-53 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2011-11 RELATIVE A LA NOUVELLE MAISON DES JEUNES**

B. DESCHAMPS rappelle que, dans le cadre du prochain vote du budget supplémentaire 2011, il sera proposé au Conseil municipal de voter un crédit supplémentaire pour l'opération « Maison des Jeunes », d'un montant de 55 000 € TTC.

Ce complément est justifié par la modification du projet, afin que celui-ci réponde au mieux aux besoins actuels et futurs. Ainsi, le projet initial de 150 m<sup>2</sup> est remplacé par un projet plus adapté de 170 m<sup>2</sup>.

Il est néanmoins nécessaire, au vu des délais d'instruction des dossiers de financement, que la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général, auprès desquels une demande a été réalisée sur la base de la délibération n°2011-11, soient informés au plus tôt du nouveau montant du projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n°2011-11 en date du 27 janvier 2011, afin de prendre en compte la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux, d'un montant de 209 030 € HT, soit 250 000 € TTC.

S. DUPONT explique que depuis 2 ans, la ville expérimente une action qu'elle souhaite pérenniser à destination des jeunes de 10 à 13 ans. Ces jeunes n'utilisent plus les Goulidons mais sont encore trop jeunes pour fréquenter le foyer des jeunes.

Derrière le projet d'un nouvel espace jeunesse, l'idée est de regrouper ce public avec les plus âgés en un seul lieu, tout en leur laissant des espaces privilégiés.

S. CORNEC explique qu'il s'abstiendra pour 2 raisons :

- le coût supplémentaire même si l'objectif recherché lui semble cohérent
- le choix de l'emplacement qui n'est pas, selon lui, le plus adapté.

D. SUTEAU s'étonne de cette position, puisque ce dossier a été discuté en commission enfance jeunesse, et qu'il n'y a pas eu alors d'opposition exprimée.

A. MOREAU considère que les élus n'ont pas vraiment participé à l'élaboration du projet. Certes, il a été discuté 2 fois en commission, mais le dossier était déjà à chaque fois bien travaillé. Notre interrogation porte toujours sur l'adéquation entre la superficie et la fréquentation réelle à venir.

S. DUPONT explique que le projet présenté aujourd'hui est un compromis entre le budget initial et les attentes exprimées par la commission enfance jeunesse.

A. BOURIGAULT explique que ce dossier a été abordé plus que 2 fois en commission. La dernière réunion sur ce sujet a permis d'échanger sur cette dernière proposition pendant 2 heures.

C. MULOT pense que la proposition de la commission bâtiment était mieux adaptée. Elle permettait de s'adapter à l'évolution de la fréquentation et d'agrandir rapidement, si besoin, les locaux. Le projet présenté escompte déjà une augmentation de la fréquentation, ce qui n'est pas garanti.

A. BOURIGAULT constate qu'à 50, les jeunes sont à l'étroit dans le bâtiment actuel. Il n'est pas cohérent de construire un bâtiment neuf pour retrouver les mêmes problèmes dès la mise en marche.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (4 abstentions : S. CORNEC, C. MULOT, MM MONNIER et A. MOREAU) :**

- **modifie la délibération n°2011-11 en date du 27 janvier 2011 en prenant en compte la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux, d'un montant de 209 030 € HT ;**
- **décide de solliciter auprès du Conseil Général et de la CAF les subventions au taux maxima ;**
- **approuve le nouveau plan de financement de l'opération :**

Dépenses	Montant en € H.T.	Recettes	Montant en € H.T.
Travaux	209 030 €	Caisse d'Allocations Familiales (40%)	83 612 €
		Conseil Général 49 (40%)	83 612 €
		Commune (autofinancement)	41 806 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 030 €</b>		<b>209 030 €</b>

**2011-54 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - SUBVENTION POUR LE GROUPEMENT DES COMMERÇANTS ET ARTISANS**

M. SCHMITTER explique qu'en juin 2010, le groupement des commerçants avait sollicité une participation de la commune pour l'animation de la quinzaine commerciale et notamment la location du manège pour enfants (délibération n°2010-57 du 29/04/2010).

En décembre 2010, ce manège a également été mis en place pour la quinzaine commerciale d'hiver mais aucune délibération n'avait été prise afin de permettre le versement de la participation communale.

Ce manège sera de nouveau en place pour les mois de juin et décembre 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention au groupement des commerçants et artisans, correspondant à la participation de la commune aux frais de location du manège, soit :**

- **1/3 des frais de location (500 €) pour décembre 2010, soit 166.67 €**
- **1/3 des frais de location (550 €) pour juin 2011, soit 183.33 €**
- **1/3 des frais de location (550 €) pour décembre 2011, soit 183.33 €**

**2011-55 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS D'OCCUPATION DES PONTONS**

M. SCHMITTER propose au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des pontons gérés par la Ville, ainsi que les tarifs annuels d'occupation des pontons, applicables pour une occupation permanente au 1<sup>er</sup> juin 2011 :

	<b>Usager résidant sur le territoire de la CCLL</b>	<b>Usager résidant hors du territoire de la CCLL</b>
<b>Jusqu'à 5 m.</b>	215 €	280 €
<b>De 5 à 8 m.</b>	250 €	315 €
<b>Plus de 8 m.</b>	Occupation à l'année interdite	

Le projet de règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

M. SCHMITTER explique que le ponton peut faire l'objet de 3 types d'utilisation :

- une occupation par des plaisanciers, jusqu'à 72 h
- une occupation de plusieurs mois par des résidents
- une occupation par les bateaux à passagers

Concernant l'occupation des résidents, le tirage au sort pour l'attribution des places aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. Il s'excuse du malentendu qui a abouti à la publication par la presse des tarifs avant la séance.

D. CAYEUX considère qu'il vaut mieux trop d'information que pas assez. Elle demande ce qui sera fait du ponton actuel.

M. SCHMITTER explique que 2 hypothèses sont possibles : soit le conserver ce qui nécessite alors une mise aux normes, soit l'enlever.

D. CAYEUX rappelle que depuis lundi, la toue est de retour sur les quais. Une nouvelle toue est également amarrée, celle d'un jeune qui a terminé son bateau qu'il a nommé « Takafloité ». Il viendra enrichir la flottille pendant les manifestations.

Vu l'avis favorable de la commission Economie Tourisme du 4 avril 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **Approuve le règlement intérieur des pontons de Chalonnes-sur-Loire**
- **Approuve la grille tarifaire pour une occupation permanente du ponton, telle que définie dans le règlement intérieur :**

	<b>Usager résidant sur le territoire de la CCLL</b>	<b>Usager résidant hors du territoire de la CCLL</b>
<b>Jusqu'à 5 m.</b>	215 €	280 €
<b>De 5 à 8 m.</b>	250 €	315 €
<b>Plus de 8 m.</b>	Occupation à l'année interdite	

- **Précise que le règlement et la grille tarifaire sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.**

**2011-56 - DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX POUR L'ATTRIBUTION DE L'AGREMENT « REFUGE LPO » AU PARC DE LA DENISERIE**

F. FOUSSARD explique que la LPO développe des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Refuges LPO ».

Dans le cadre de l'ouverture au public du parc de la Deniserie, la commune a souhaité s'engager dans une démarche de valorisation de ce patrimoine naturel tout en développant la faune et la flore qui y sont présentes.

Dans le cadre de l'agrément « Refuge LPO », la commune s'engage à :

- Mettre en œuvre le plan de gestion et de valorisation du parc
- Informer la LPO des difficultés dans la mise en œuvre des préconisations de gestion
- Informer les administrés de la création du « Refuge LPO »

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans et fera l'objet d'un bilan de fin de convention, en 2016, préalable nécessaire au renouvellement de l'agrément.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 avril 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (1 abstention : G. GARNAUD) :**

- **Approuve la convention avec la LPO pour l'attribution de l'agrément « Refuge LPO » au parc de la Deniserie,**
- **Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ultérieur et tout document ayant trait à ce dossier**

<b>2011-57 - DOMAINES DE COMPETENCES – ENVIRONNEMENT - CONTRAT REGIONAL DES BASSINS VERSANTS (CRBV) DU LAYON ET DE L'AUBANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES</b>
---

F. FOUSSARD explique que, dans le cadre du Contrat Régional des Bassins Versants du Layon et de l'Aubance, la commune de Chalonnes-sur-Loire a transmis à la Commission Locale de l'Eau un projet dont les objectifs répondent aux enjeux définis dans le SAGE Layon Aubance : réalisation d'un inventaire des zones humides pour un montant maximum de 14 000 € TTC.

Ce projet ayant été validé par la Commission Locale de l'eau, la commune doit maintenant transmettre le dossier de demande de subvention correspondant.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 avril 2011,

Considérant que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, sollicite au titre du CRBV une subvention au taux maxima pour la réalisation de l'inventaire des zones humides de la commune.**

<b>2011-58 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DIA</b>
---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption urbain prévu à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme pour les dossiers suivants :**

N°2011-12 : Ensemble immobilier comprenant 3 garages et un poulailler – Les Pirouets – Contenance : 8 355 m<sup>2</sup> - Prix : 30 000 €

N°2011-13 : Appartement – Lot n°36 du 11 rue Jean Robin – Contenance : 93 m<sup>2</sup> - Prix : 45 700 €

N°2011-14 : Appartement – Lot n°37 du 11 rue Jean Robin – Contenance : 78.80 m<sup>2</sup> - Prix : 45 700 €

N°2011-16 : Terrain bâti à usage d'habitation – 9, allée du Bosquet – Contenance : 400 m<sup>2</sup> - Prix : 150 000 €

N°2011-17 : Terrain non bâti – ZA du Rabouin – Contenance : 961 m<sup>2</sup> - Prix : 14 953.12 €

N°2011-18 : Terrain non bâti – ZA du Rabouin – Contenance : 4465 m<sup>2</sup> - Prix : 69 475.22 €

N°2011-19 : Terrain non bâti – ZA du Rabouin – Contenance : 2 204 m<sup>2</sup> - Prix : 34 294.15 €

N°2011-20 : Terrain non bâti – Marais de l'Onglée – Contenance : 3 060 m<sup>2</sup> (+ le tiers indivis en pleine propriété de la parcelle AM 139 de 385 m<sup>2</sup>) – Prix : 25 000 €

N°2011-21 : Terrain bâti à usage d'habitation – 36 avenue de la Gare – Contenance : 2 126 m<sup>2</sup> - Prix : 225 000 €

N°2011-22 : Terrain bâti à usage commercial et d'habitation – 16 et 18 place des Halles – Contenance : 311 m<sup>2</sup> - Prix : 170 000 €

N°2011-23 : Terrain bâti à usage d'habitation – 442 rue des Aireaux de Grésigné – Contenance : 759 m<sup>2</sup> - Prix : 235 000 €

N°2011-24 : Terrain bâti à usage d'habitation – 39 rue Félix Faure – Contenance : 160 m<sup>2</sup> - Prix : 175 500 €

N°2011-25 : Terrain bâti à usage d'habitation – 4 rue du Vent de Galerne – Contenance : 474 m<sup>2</sup> - Prix : 162 000 €

N°2011-27 – terrain bâti à usage d'habitation – 18 rue Thiers – Contenance : 276 m<sup>2</sup> - Prix : 190 000 €

<b>2011-59 - MARCHES PUBLICS – RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIF A L'AMENAGEMENT DES LIGERAI</b>
--

S. DUPONT explique que, par délibération en date du 24 septembre 2009, la commune de Chalonnes-sur-Loire a décidé de confier la maîtrise d'œuvre urbaine du projet d'aménagement des Ligerais au groupement d'entreprises « Cité Architecture, Atelier LD et CSD Azur ».

Par délibération en date du 27 janvier 2011, la commune a ensuite décidé de concéder l'aménagement de ce nouveau quartier à la SPLA, Société Publique Locale d'Aménagement de Maine-et-Loire. La SPLA est donc aujourd'hui le maître d'ouvrage délégué de cette opération, avec la volonté de poursuivre le travail entamé avec le cabinet Cité Architecture.

A cet effet, la SPLA a transmis au maître d'œuvre un nouveau contrat, reprenant en majeure partie les termes du contrat actuel.

Dans ce contexte, il convient donc de procéder à la résiliation du marché précité, en application des articles 35 et 36 du Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations Intellectuelles (C.C.A.G.P.I.) relatifs aux modalités de résiliation des marchés qui prévoient que « la personne publique peut, à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire, mettre fin à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché ».

S. DUPONT précise que la SPLA, dans son nouveau marché, ajouterait une mission de coordination entre les différents acteurs, ainsi que la réalisation des fiches parcelles. La SPLA propose en effet de ne pas travailler exclusivement avec des promoteurs mais d'essayer de travailler directement avec des acheteurs individuels.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

- **Décide de prononcer la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre urbaine, sur motif d'intérêt général, en application des articles 35 et 36 du CCACGPI ;**
- **Précise qu'aucune indemnité ne sera due au maître d'œuvre.**

<b>INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
---

**S. DUPONT informe le Conseil municipal des décisions prises sur délégation :**

D 2011-04	01/04/2011	Déclaration de cession d'un bail commercial - Bien situé 11 rue Carnot - Vente de vêtements et accessoires
D 2011-05	07/03/2011	Renouvellement de la convention de location à titre précaire et révoquant d'un atelier dans un immeuble propriété de la commune, situé 19 rue du Marais, pour la période du 1er avril 2011 au 30 avril 2011 moyennant un loyer mensuel de 40,96 €
D 2011-06	18/03/2011	Convention de location pour logement n° 2 de la résidence Notre Dame, située 4 place de l'Etableterie, à compter du 18 mars 2011 pour une période de 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 292,07 euros

## INFORMATIONS DIVERSES

S. DUPONT rappelle les dates prochaines :

Dates prévisionnelles du Conseil Municipal	MAI	JUIN	JUILL	SEPT	OCT	NOV	DEC
<i>4ème jeudi de chaque mois, sauf pendant les congés scolaires</i>	19	23	21	22	20	24	15

- Salon des collectionneurs : 1<sup>er</sup> mai – Halles des marinières
- Réunion avec les commerçants de la place de l'Hôtel de Ville 6 mai à 15h30 – salle du cadastre
- Marché aux Fleurs : 8 mai
- Commémoration du 8 mai 1945 : 8 mai à 10h30
- Réunion avec les commerçants et artisans du centre-ville : 10 mai à 20h30 – Halle des marinières
- Inauguration du parc de la Deniserie : 15 mai à partir de 10h – Parc de la Deniserie
- Portes-ouvertes Enfance et Jeunesse : samedi 21 mai avec l'inauguration de la 6<sup>ème</sup> classe et de l'œuvre de Mme de Selva à 12h30 à l'école maternelle publique.

M. BELLANGER rappelle également le pique-nique du Foyer Soleil, le 28 mai prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.*